

I. II. III. IV. VI.

## AVIS DE MARCHE

### TRAVAUX

#### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

##### **I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Cté d'Agglomération Val de France, 1 boulevard Carnot, à l'attention de M. le président de la Communauté d'agglomération Val de France, F-95400 Villiers-le-Bel.

##### **Adresse(s) internet :**

Adresse du profil d'acheteur : <http://marches.agglo-valdefrance.fr..>

##### **Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Communauté d'agglomération Val de France, 1 boulevard Carnot, à l'attention de M. le président de la Communauté d'agglomération Val de France, F-95400 Villiers-le-Bel. Fax 01 34 19 01 99. URL : <http://marches.agglo-valdefrance.fr>.

##### **Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :**

Communauté d'agglomération Val de France, 1 boulevard Carnot, à l'attention de M. le président de la Communauté d'agglomération Val de France, F-95400 Villiers-le-Bel. URL : <http://marches.agglo-valdefrance.fr>.

##### **Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Communauté d'agglomération Val de France, 1 boulevard Carnot, à l'attention de M. le président de la Communauté d'agglomération Val de France, F-95400 Villiers-le-Bel. URL : <http://marches.agglo-valdefrance.fr>.

##### **I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :**

Collectivité territoriale.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui.

#### **SECTION II : OBJET DU MARCHE**

##### **II.1) DESCRIPTION**

##### **II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**

marché de modernisation et d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de Villiers-Le-Bel.

##### **II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :**

Travaux.

Exécution.

Lieu principal d'exécution : villiers le bel et voies communautaires de Val de france, 95400 Villiers-le-Bel.

Code NUTS **FR108**.

##### **II.1.3) L'avis implique :**

Un marché public.

##### **II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :**

##### **II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :**

la Commune de Villiers-Le-Bel et la communauté d'agglomération Val de France ont constitué un groupement de commandes en vue de la passation du présent marché dont l'objet est la modernisation et l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de Villiers-Le-Bel.

La Communauté d'agglomération Val de France a été désignée comme le coordonnateur de ce groupement, à ce titre, elle est chargée de signer et notifier le marché. Chaque membre du groupement pour ce qui le concerne s'assure de la bonne exécution du marché.

##### **II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

**45316000, 50232000.**

##### **II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Oui.

##### **II.1.8) Division en lots :**

Division en lots : Non.

**II.1.9) Des variantes seront prises en considération :**

Non.

**II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.2.1) Quantité ou étendue globale :**

le présent marché est unique et passé sous la forme d'un marché à prix mixtes, à savoir pour partie sous la forme d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum pour l'entretien, les réparations-interventions ponctuelles et travaux neufs et pour partie à prix global et forfaitaire pour les prestations systématiques.

**II.2.2) Options :**

Non.

**II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :**

A compter du : 1.e.r décembre 2010. Jusqu'au : 31 décembre 2014.

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :**

une retenue de garantie de 5% sera opérée sur le montant facturé des travaux d'amélioration et de grosses réparations. Conformément à l'article 102 du Code des Marchés Publics, la retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire si les deux parties en sont d'accord.

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Conformément aux taux de transfert des charges financières de voiries entre la ville et la communauté d'agglomération Val de France, la répartition des charges financières dues au titre des prestations d'entretien systématiques s'effectuera de la manière suivante :

- La communauté d'agglomération Val de France prend à sa charge 100 % de la signalisation tricolore et 34 % de l'éclairage public,
- La commune de Villiers-Le-Bel prend à sa charge 66 % de l'éclairage public.

Conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics, le délai global de paiement du marché ne peut excéder trente (30) jours.

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Les entreprises peuvent présenter leur offre sous forme de groupement. La forme de groupement souhaitée par la personne publique est le groupement solidaire. Si le groupement constitué pour répondre à la consultation n'est pas solidaire, il devra se transformer préalablement à la notification du marché s'il en est attributaire.

**III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :**

**III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités indiqués au règlement de consultation.

**III.2.2) Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : ces éléments porteront sur les capacités financières et seront appréciées en fonction du chiffre d'affaires.

**III.2.3) Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les éléments porteront sur les capacités techniques et seront appréciées quantitativement et qualitativement en fonction des moyens matériels et humains. Les capacités professionnelles seront appréciées au regard des références de l'entreprise ou équivalent.

**III.2.4) Marchés réservés :**

**SECTION IV : PROCEDURE**

**IV.1) TYPE DE PROCÉDURE**

**IV.1.1) Type de procédure :**

Ouverte.

**IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

**IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

**IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

**IV.2.1) Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. méthodologies et moyens mis en oeuvre sur 100 pts dont organisation de l'astreinte et des dépannages et délais d'intervention notés sur 45 pts, organisation des chantiers (études et réalisation dont prise en compte de la sécurité de l'hygiène et de la propreté de chantiers) et délais d'approvisionnement des fournitures sur 40 pts et démarches environnementales notamment dans la gestion des déchets sur 15 pts. Pondération : 60% .

2. les prix, notés sur 100 points, dont le montant du d.q.e. noté sur 60 pts et montant total des forfaits d'entretiens systématiques sur 40 pts. Pondération : 40%.

**IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :**

**IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

CAVDF 10-039.

**IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

Non.

**IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :**

Documents payants : non.

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

21 septembre 2010 - 12:00.

**IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :**

**IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français.

**IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

**IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :**

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :**

**VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :**

**VI.3) AUTRES INFORMATIONS :**

La personne publique met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<http://marches.agglo-valdefrance.fr>

Les candidats doivent choisir pour la transmission de leurs candidatures et de leurs offres entre l'envoi par voie électronique ou par support papier.

Une visite des lieux est recommandée avant la remise des offres (cf. règlement de consultation).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 30 juillet 2010.

**VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif, 2-4 rue de l'hautil, F-95000 Cergy Pontoise.

**VI.4.2) Introduction des recours :**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : en vertu des dispositions du code de Justice Administrative (L 211-4 et R 421-4 à R 421-5) le candidat dispose d'un délai de recours de 2 mois à compter de la réception de la notification de rejet de son offre. La Juridiction compétente pour en connaître est le Tribunal Administratif.